



FACTURE ECHEANCIER

FERREZ AURORE
route de lurs
04300 sigonce

à Saint-Etienne, le 14/03/2019

Matériel : SmartPhone neuf - APPLE

Fournisseur : EUROTELECOM

Votre abonnement a été enregistré sous le numéro : C14202 | PROP2019036551

La souscription de votre abonnement prend effet le 01/04/2019 pour une durée de 24 mois

Sa périodicité sera mensuelle

Les prélèvements s'effectueront sur le compte :

CAISSE EPARGNE - IBAN : FR7611315000010484756560365

selon l'échéancier ci-dessous :

Un premier prélèvement correspondant à la mise à disposition du matériel du 14/03/2019 au 31/03/2019 de 18.07€HT (soit 21.68€TTC)

Date échéance	Montant HT	TVA	ASSURANCE	Montant TTC	Date échéance	Montant HT	TVA	ASSURANCE	Montant TTC
15/05/2019	31,12 €	6,22 €	0,00 €	37,34 €	15/05/2020	31,12 €	6,22 €	0,00 €	37,34 €
15/06/2019	31,12 €	6,22 €	0,00 €	37,34 €	15/06/2020	31,12 €	6,22 €	0,00 €	37,34 €
15/07/2019	31,12 €	6,22 €	0,00 €	37,34 €	15/07/2020	31,12 €	6,22 €	0,00 €	37,34 €
15/08/2019	31,12 €	6,22 €	0,00 €	37,34 €	15/08/2020	31,12 €	6,22 €	0,00 €	37,34 €
15/09/2019	31,12 €	6,22 €	0,00 €	37,34 €	15/09/2020	31,12 €	6,22 €	0,00 €	37,34 €
15/10/2019	31,12 €	6,22 €	0,00 €	37,34 €	15/10/2020	31,12 €	6,22 €	0,00 €	37,34 €
15/11/2019	31,12 €	6,22 €	0,00 €	37,34 €	15/11/2020	31,12 €	6,22 €	0,00 €	37,34 €
15/12/2019	31,12 €	6,22 €	0,00 €	37,34 €	15/12/2020	31,12 €	6,22 €	0,00 €	37,34 €
15/01/2020	31,12 €	6,22 €	0,00 €	37,34 €	15/01/2021	31,12 €	6,22 €	0,00 €	37,34 €
15/02/2020	31,12 €	6,22 €	0,00 €	37,34 €	15/02/2021	31,12 €	6,22 €	0,00 €	37,34 €
15/03/2020	31,12 €	6,22 €	0,00 €	37,34 €	15/03/2021	31,12 €	6,22 €	0,00 €	37,34 €

Dans le cas où le paiement intégral n'interviendrait pas à la date prévue par les parties,
le vendeur se réserve le droit de reprendre la livraison et de dissoudre le contrat. En cas de retard de paiement, une pénalité de 10€ sera appliquée.
(L441-6 du code du commerce). Escompte : Néant.
Cet échéancier vaut facture. Votre droit éventuel à déduction au titre de la TVA ne prend naissance qu'au fur et à mesure du complet règlement
de chaque échéance. En cas de résiliation ou de modification de contrat, le présent échéancier ainsi que votre droit à déduction se trouveront annulés
à compter de la date d'effet de cette résiliation ou modification.